



POUR METTRE TOUTES LES CHANCES DE SON CÔTÉ

L'année de PACES est extrêmement exigeante sur le plan du travail personnel.

Quelques conseils pour mettre toutes les chances de son côté :

- Organiser son temps (études, trajets, vie sociale, loisirs etc.)
- Acquérir des connaissances seul, les partager et les consolider en groupe
- Anticiper son orientation et son éventuelle réorientation (inscription sur PARCOURSUP)

ORIENTATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES

Un espace de documentation et des conseillers à votre écoute toute l'année.

Site de Grenoble / Domaine Universitaire

Espace orientation et insertion professionnelle
1er étage du bâtiment Pierre-Mendès-France
151 rue des universités
38400 Saint-Martin-d'Hères
Tél. : + 33 (0)4 76 82 55 45
orientation-insertion@univ-grenoble-alpes.fr

Site de Valence

CIO SUP
Maison de l'étudiant Drôme-Ardèche
11 Place Latour-Maubourg
26000 Valence
Tél. : +33 (0)4 26 44 35 00
Ciosup2607@aduda.fr

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Au cours du premier semestre, des épreuves de contrôle continu hebdomadaires des UE communes sont organisées. Ces épreuves conduisent à l'établissement de quatre classements avec coefficients, qui permettront à l'étudiant de faire un choix éclairé pour le second semestre et d'un classement neutre, sans coefficient, qui permettra à l'étudiant une réorientation volontaire ou contrainte.

L'affectation de chaque étudiant en deuxième année dans la filière choisie s'opère en fonction :

- des places ouvertes par arrêté des ministres de tutelle pour chaque concours.
- du ou des rangs de classement du candidat au(x) concours au(x)quel(s) il est inscrit.
- des vœux d'affectation exprimés par le candidat.

SE RÉORIENTER

Une première phase de réorientation précoce et systématique intervient huit semaines après le début des enseignements de la PACES, à l'issue des épreuves de Contrôle Continu (CC) portant sur les cycles 1 et 2. **15% des étudiants sont concernés.** Un dispositif de réorientation spécifique a été mis en place conjointement par les UFR de médecine et de pharmacie, le Département des Licences de Sciences et Technologies (DLST), et la Direction de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle (DOIP) pour ces étudiants.

Une deuxième phase de réorientation systématique a également lieu en juin à l'issue du classement définitif du 2e semestre pour les candidats placés sur le classement général au-delà du rang correspondant à 3 fois la somme des numerus clausus des 4 concours.

Il est impératif d'anticiper une possible réorientation en formulant au moins un vœu dans une formation non sélective (Licence 1) sur PARCOURSUP entre janvier et mars.

Les étudiants non concernés par la réorientation systématique peuvent également solliciter une **réorientation « volontaire » à l'issue du semestre 1** de la PACES. L'éventail des parcours de réorientation couvre la totalité des mentions de licence de l'UGA et de l'Université Savoie Mont Blanc, ainsi que plusieurs DUT. Les conditions de réorientation sont variables selon les formations (de droit, sur dossier, ou sur avis d'une commission pédagogique).

A l'issue du second semestre, les possibilités et modalités de réorientation vers les parcours de licence de l'UGA dépend des notes obtenues au concours. Plus de précisions sur :

<https://www.univ-grenoble-alpes.fr/fr/grandes-missions/orientation-et-insertion/se-reorienter/>

*Les étudiants réorientés après une première inscription en PACES ne peuvent se réinscrire en PACES une seconde fois qu'après avoir validé 90 ECTS (phase de réorientation précoce de novembre) ou 60 ECTS (phase de réorientation systématique de juin) dans une autre formation de licence.

CONSEILS AUX ÉTUDIANTS : VIGILANCE SUR LES PRÉPARATIONS PRIVÉES DES ÉPREUVES DE LA PACES

Depuis l'année universitaire 2017-2018, un Contrôle Continu se substitue aux épreuves terminales de fin de semestre. Il est inutile et fortement déconseillé par les équipes enseignantes de recourir à une officine privée pour la préparation des épreuves de Contrôle Continu de la PACES. Les épreuves du Contrôle Continu portent sur les seules activités pédagogiques délivrées par les enseignants titulaires des Facultés de médecine et de pharmacie de l'Université Grenoble Alpes (UGA).



CONTACTS

Responsable pédagogique, assesseur de la PACES

José Labarère

jose.labarere@univ-grenoble-alpes.fr

Secrétariat pédagogique

inscriptionspaces@univ-grenoble-alpes.fr

Tél. : + 33 (0)4 76 63 71 68

LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE

Université Grenoble Alpes

Domaine de la Merci

Accueil de la scolarité

38700 La Tronche

EN BREF

Domaine :

STS (sciences, technologies, santé)

Composante de rattachement :

UFR Médecine/Pharmacie

Durée des études : 1 an

Nombre de crédits : 60 ECTS

QUELQUES CHIFFRES

Nombre d'inscrits en 1re année en 2018/2019

1460

GRENOBLE

PACES

PREMIÈRE ANNÉE COMMUNE AUX ETUDES DE SANTÉ

QU'EST-CE QUE LA PACES ?

La Première Année Commune aux Etudes de Santé (PACES) est une année commune aux études de **médecine, odontologie, pharmacie et de maïeutique.**

La PACES est sanctionnée par **4 concours** donnant lieu à quatre classements distincts autorisant les étudiants classés en rang utile à s'inscrire :

• **en deuxième année des études de médecine** à l'UFR de médecine de l'Université Grenoble Alpes (UGA)

• **en deuxième année des études de pharmacie** à l'UFR de pharmacie de l'Université Grenoble Alpes (UGA)

• **en deuxième année des études d'odontologie** à l'UFR d'odontologie de l'Université de Lyon I

• **en deuxième année des études de maïeutique** au département de maïeutique de l'UFR de médecine de l'Université Grenoble Alpes (UGA).

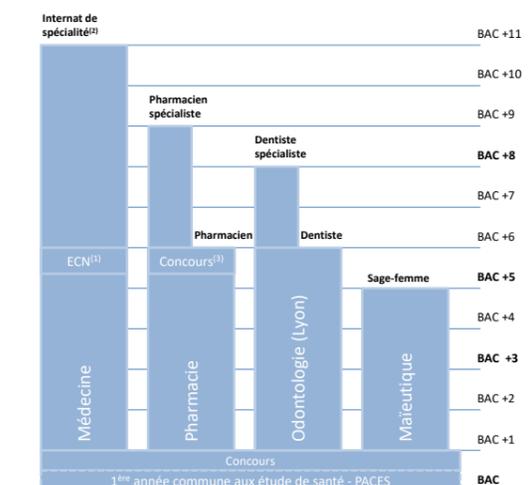
Un étudiant peut s'inscrire à 1, 2, 3 ou 4 concours.

La PACES permet également l'accès, via le concours médecine, aux formations de **masseur kinésithérapeute** de l'institut de formation des masseurs kinésithérapeutes (IFMK) du CHU de Grenoble (CHUGA), et **d'ergothérapeute** à l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation à Lyon, dans les conditions définies par arrêté des ministres chargés de la santé et de l'enseignement supérieur.

L'effectif d'étudiants autorisés à s'inscrire en 2ème année des études de santé (Numerus Clausus) est fixé chaque année par arrêté.

Nul ne peut être autorisé à prendre plus de deux inscriptions en PACES sauf dérogation accordée par le président de l'université sur proposition des directeurs des unités de formation et de recherche de santé concernés.

SCHEMA GÉNÉRAL DES ÉTUDES DE SANTÉ



⁽¹⁾ ECN : épreuves classantes nationales

⁽²⁾ En fonction de la spécialité, internat de 3 à 5 ans

⁽³⁾ Concours national d'internat en pharmacie

PACES

PREMIÈRE ANNÉE COMMUNE AUX ÉTUDES DE SANTÉ

STAGES

Un stage facultatif pourra être réalisé durant l'année de PACES. Ce stage ne sera pas pris en compte pour la validation de l'année de PACES.



ORGANISATION GÉNÉRALE DES ENSEIGNEMENTS

Des enseignements communs aux 4 filières et une/des UE spécifique(s)

La formation délivrée au cours de la PACES est structurée en deux semestres comportant des UE communes aux quatre filières d'études auxquelles s'ajoutent, durant le second semestre, une UE spécifique à chacune des filières. Les étudiants peuvent suivre de 1 à 4 UE spécifique selon leur inscription aux concours.

UNITES D'ENSEIGNEMENT	ECTS	DUREE TOTALE DES EPREUVES*	TYPE D'ÉPREUVE	COEFFICIENTS				
				Médecine	Pharmacie	Odontologie	Sage-femme	Classement gale
SEMESTRE 1								
UE-1 Chimie Biochimie (Atomes, biomolécules, génome, bioénergétique, métabolisme)	10	120 min	CC** informatisé	3	5	3	3	1
UE-2 Histologie et Biologie du Développement / Biologie cellulaire	10	160 min	CC** informatisé	5	3,5	5	5	1
UE-3.1 Biophysique Organisation des appareils et systèmes (1) : bases physiques des méthodes d'exploration	6	120 min	CC** informatisé	3	2,5	3	2	1
UE-4 Mathématiques bio statistiques Evaluation des méthodes d'analyse appliquées aux sciences de la vie et de la santé	4	60 min	CC** informatisé	2	2	2	2	1
SEMESTRE 2								
UE-3.2 Physiologie Organisation des appareils et systèmes (2) : aspects fonctionnels	4	100 min	CC** informatisé	3,5	3	3,5	4	1
UE-5 Anatomie Organisation des appareils et des systèmes (2) : aspects morphologiques	4	60 min	CC** informatisé	2,5	1	2,5	3	1
UE-6 Initiation à la connaissance du médicament	4	80 min	CC** informatisé	1	4	1	1	1
UE-7 Santé, Société, Humanité	8	60 min + 60 min	CC** informatisé + épreuve rédactionnelle***	4	3	4	4	1
UNITES D'ENSEIGNEMENT SPECIFIQUES								
UE-9 Physiologie spécifique		20 min	CC** informatisé	1,5				
UE-10 Anatomie		40 min	CC** informatisé	2,5		1,5	1,5	
UE-11 Odontologie		20 min	CC** informatisé			2,5		
UE-12 Pharmacie		60 min	CC** informatisé		4			
UE-13 Maïeutique		20 min	CC** informatisé				2,5	
Total Coefficient UE spécifiques				4	4	4	4	
Total ECTS UE spécifiques				10	10	10	10	

* variable selon le nombre de questions

** contrôle continu

***épreuve écrite rédactionnelle

UN ENSEIGNEMENT FONDÉ SUR LA PÉDAGOGIE INVERSÉE

L'enseignement repose sur la pédagogie inversée qui comporte trois composantes essentielles et complémentaires :

- **Cours multimédia sur DVD**

L'apprentissage se fait selon un calendrier d'étude qui permet la prise de notes au rythme de l'étudiant et de son organisation personnelle.

- **Séances d'enseignement présentiel interactif (SEPI)**

Les séances ont lieu en amphithéâtre de 200 étudiants sur un rythme hebdomadaire de 8h à 12h. Elles sont préparées par l'enseignant à partir des questions formulées par les étudiants sur un site dédié : www.medatice-grenoble.fr

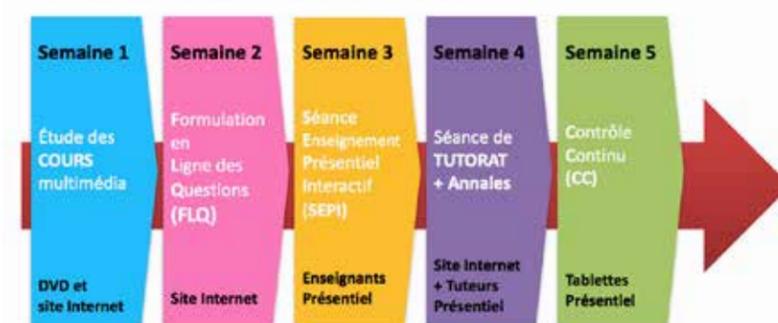
- **Séances de tutorat professionnalisé**

Le tutorat, assuré par **des étudiants de 2^{ème} année et supervisés** par les enseignants responsables du cours est orienté vers la préparation du concours par le biais d'exercices réalisés dans les conditions du concours. Le tutorat a lieu au rythme d'une séance hebdomadaire en soirée en petit groupe. Il permet une évaluation de sa méthode de travail grâce à la publication confidentielle et sécurisée des résultats du tutorat sur l'espace personnel de l'étudiant.

DEUX SEMESTRES ORGANISÉS EN SÉQUENCES D'APPRENTISSAGE

Chaque semestre est organisé en **24 séquences d'apprentissage regroupées par 4 pour former 6 cycles d'apprentissage. Chaque séquence se déroule sur 5 semaines.** Chacune de ces semaines est consacrée à une activité d'apprentissage différente.

Séquences d'apprentissage sur 5 semaines



- **La 1^{ère} semaine** est consacrée à l'étude des cours sur DVD-ROM ou à partir du site Internet Médatices

- **La 2^{ème} semaine** est utilisée pour la **Formulation en Ligne des Questions (FLQ)** destinées aux enseignants

Ces questions portent exclusivement sur les cours multimédia étudiés la semaine précédente. Elles forment la base des Séances d'Enseignement Présentiel Interactif (SEPI) qui se déroulent la semaine suivante.

- **La 3^{ème} semaine** est consacrée aux **Séances d'Enseignement Présentiel Interactif (SEPI)** (enseignement explicatif et applicatif) avec les enseignants

Chaque UE étudiée pendant la séquence d'apprentissage donne lieu à une Séance d'Enseignement Présentiel Interactif (SEPI) de 2 heures.

- **La 4^{ème} semaine** est celle des **séances de Tutorat** (enseignement applicatif).

Le tutorat est orienté vers la préparation du Contrôle Continu (CC) à travers la réalisation d'exercices en ligne et leur correction interactive.

- **La 5^{ème} semaine** est consacrée au **Contrôle Continu (CC)**. Le CC évalue l'acquisition des connaissances et sanctionne la validation des UE, conformément au règlement des études.

L'ALTERPACES : UNE ALTERNATIVE À LA PACES

Cette modalité visant à diversifier le profil et le recrutement des étudiants, permet d'être admis en deuxième année des études de santé sans passer par la PACES. La filière Odontologie ne participe pas au dispositif.

L'AlterPaces est ouverte aux étudiants inscrits en troisième année de licence toutes disciplines confondues, à la condition d'avoir effectué moins de deux inscriptions en PACES et suivi un enseignement spécifique en 2^e année de licence. D'autres conditions d'éligibilité existent (critères d'excellence notamment). Accès sur dossier et entretien.

Plus d'information sur le site internet de l'Université Grenoble Alpes

10% des places du numérus clausus de chacune des filières concernées pourront être réservées à ce nouveau public.